

Saint-Denis, le 4/09/2017

L'Inspecteur d'Académie -
Inspecteur Pédagogique Régional
de Lettres

Rectorat

à

Inspection
du second degré

Mesdames et Messieurs les enseignants de lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

2017-2018

Affaire suivie par
Céline ESCOLAN

Objet : Lettre de rentrée de l'Inspection pédagogique régionale de lettres

Téléphone
0262 481412

Madame, Monsieur, Chers collègues,

Courriel
celine.escolan@ac-reunion.fr

Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux qui ont été mobilisés, en fin d'année, pour les examens. Grâce à l'implication de chacun, les épreuves se sont bien déroulées et cela malgré les nouvelles modalités d'organisation du DNB et l'impact du babyboom de 2000 qui a fait que 900 élèves de plus que l'an dernier ont passé les épreuves anticipées de français en première.

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Je vous rappelle que vous pouvez encore vous inscrire aux formations proposées dans le plan académique de formation sur GAIA jusqu'au huit septembre, délai de rigueur. Différents modules intéressants ont été construits avec l'université et les enseignements de spécialité. Par ailleurs, des formations sont réintroduites pour les enseignants de BTS et de LCA. La présence des LCA est, en effet, renforcée dans les établissements avec la possibilité, à partir de cette rentrée, d'ajouter une heure de cours en 4^e et 3^e.

Site internet
www.ac-reunion.fr

En ce qui concerne plus précisément le collège : trois axes de travail sont privilégiés :

- le travail sur les compétences et les questions soulevées par leur mise en œuvre et leur évaluation (Module : 30 569 Construire les séquences),
- le travail de l'oral (Module : 30 570 Pratiquer l'oral au collège),
- le travail sur la langue (Module : 30 571 Développer les compétences lexicales et Module : 30 572 Enseigner la grammaire).

Ces formations peuvent être déclinées, en accord avec votre chef d'établissement, au sein de vos collèges, si vous en faites la demande afin de pouvoir travailler ces problématiques en équipes. Par ailleurs le site collaboratif des Lettres pour le collège va être étendu aux zones ouest et sud.

En ce qui concerne plus précisément le lycée : les objectifs sont de renforcer le travail collaboratif entre enseignants de lycée et au sein des équipes et de mieux harmoniser les épreuves anticipées de français.

Pour cela, des outils collaboratifs vont être impulsés et un vade-mecum pour l'oral de français va être rédigé au sein de l'académie. Il s'agit notamment de clarifier les attendus au niveau de la présentation, de l'organisation et du contenu des descriptifs.



2/2

Enfin, cette année, les modalités de suivi et d'évaluation des enseignants évoluent avec l'entrée en vigueur du PPCR et la mise en place des entretiens de carrière dont les détails vous seront précisés prochainement. Quoi qu'il en soit, vous pouvez toujours solliciter une visite de l'inspection pour des demandes spécifiques (dossiers AEFE...).

Vous trouverez les textes réglementaires ainsi que des propositions de lectures en lien avec les programmes sur le site des lettres :

<https://pedagogie.ac--reunion.fr/lettres.html>

N'hésitez pas à adresser à la Webmestre des propositions de séquences ou tout document que vous souhaiteriez partager avec les collègues de lettres de l'académie.

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

Céline Escolan
I A-IPR Lettres